



Permis de conduire algerien

Par **timala**, le **14/05/2010 à 16:46**

Bonjour,rrnrnJe viens consulter afin d'avoir une réponse par rapport a ma situation qui apparemment est très très compliqué selon les dire de la gentille dame de la préfecture. rnrnJe réside en france depuis 2008, je suis d'origine Algérienne de nationalité Italienne et possédant un permis de conduire Algérien, je me suis présenté a la préfecture pour un échange de permis de conduire bien avant qu'une année de résidence en france n'expire. rnrnAprès 1 mois et demi sans nouvelle j'y suis retournée pour en savoir plus on me remet tt mon dossier avec mon permis de conduire algérien et on me dit que les autorités françaises de peuvent rien pour moi faut voir avec les autorités Italiennes. rnrnJ'appelle l'ambassade d'italie et là on m'apprend qu'ils ne sont pas habilité a me délivrer un permis de conduire vue que je réside en France et qu'il fallait s'adresser aux autorités Françaises ou bien résider 6 mois en Italie chose que je n'ai pas l'intention de faire vue que je n'ai pas de famille en Italie.rnrnJe ne sais plus trop a qui m'adresser pour l'instant je conduits avec mon permis algérien mais je ne sais pas trop si je suis en règle ou pas et que dois je faire pour l'être sans pour autant repasser pas la case départ. Merci d'avance pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **15/05/2010 à 08:59**

Bonjour, la Préfecture à raison, c'est aux autorités Italiennes de vous délivrer l'équivalent de votre permis Algerien (à condition de remplir les conditions en Italie). rnrnEn France vous pouvez continuer à circuler avec votre permis de conduire Algerien, mais de façon provisoire (un an), si ça perdure vous allez avoir des ennuis, cordialement.